Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260605-2026_040-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Date de convocation : 27/05/2026

Date d'affichage : 11 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Procuration : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et vingt-huit minutes, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Marie-Françoise ROSPARS, Marie-Louise KERHOAS, Didier POUSSARD, Philippe MARTEL, Sophie DROGO, Luc COUSQUER, Vincent FONTAINE, Raoul BLAIZE, Tinaïg PERENNES, Pascale GUERVILLY, Odile CANQUETEAU, Josua DUTERIEZ, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Mme Loeizaïg ROBACHE donne pouvoir à M. Didier POUSSARD

Secrétaire de séance : Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-040 Représentation à l'assemblée générale de l'établissement public administratif d'appui à l'ingénierie locale – FIA

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.
Vu la délibération du Conseil départemental en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure,
Vu la délibération n°2018.004 du conseil municipal de Dinéault en date du 24 janvier 2018 décidant l'adhésion de la commune à l'établissement public administratif d'appui à l'ingénierie local « FIA »,
Après avoir pris connaissance des statuts adoptés par le Conseil d'administration et les conditions d'adhésion propres à cet établissement public,
Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Raoul BLAIZE afin de le représenter au sein du FIA.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Raoul BLAIZE pour représenter la commune à l'Assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'absence du maire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Tinaïg PERENNES

Le Maire,
Jean-Marc CORNILLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Transmis au représentant de l'Etat